



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin de la susdite municipalité, (Directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 13 juillet 2026, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 365, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY – LOT 3 747 966 – MATRICULE 9804-35-9690

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage résidentiel ayant une superficie de 143 m² alors que celle de la résidence est de 72 m². Alors que l'article 4.3 b du règlement de zonage no 148-06 stipule que la superficie maximale d'un garage privé non contigu au bâtiment principal est 100% de la superficie au sol du bâtiment principal.

Identification du site concerné

Lot 3 747 966 cadastre du Québec,

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 26^e jour du mois de juin 2026.

Chantal Poulin

Chantal Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 26^e jour du mois de juin 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : Hôtel de Ville et site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^e jour du mois de juin 2026.

Chantal Poulin

Chantal Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière